

■ **Décision n°2023-671**
Enfance

Le maire de Creil,
Direction des affaires générales et de la réglementation

■ **Visas :**

- Vu les lois 82-213 du 2 mars 1982 et 82-623 du 22 juillet 1982 modifiées relatives aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L2122-22,
- Vu la délibération n°2 du conseil municipal en date du 6 février 2023, certifiée exécutoire le 15 février 2023, portant délégation à monsieur le maire de la totalité des pouvoirs énumérés à l'article L2122-22 du code général des collectivités territoriales, à charge pour lui de rendre compte à chacune des réunions obligatoires du conseil municipal,

■ **Considérant :**

Que la ville de Creil fait appel à SARL « C La Compagnie », 06 rue Flatters, 75005 Paris, pour mettre en place deux spectacles de Marionnettes à l'Aïsh Leclère, 03 rue Jules Ferry à Creil (60100), le 27 décembre 2023 et le 03 janvier 2024.

■ **Décide :**

Article 1 : de signer une convention de prestations de services avec : La SARL « C La Compagnie », 06 rue Flatters – 75005 Paris représentée par sa gérante Madame Joëlle DAISSIER pour la réalisation de l'intervention susmentionnée.

Article 2 : de verser à ledit intervenant le montant de la prestation fixé à 1260 € TTC.

Le paiement interviendra sur présentation d'une facture établie en trois exemplaires et payable par mandat administratif conformément à la législation en vigueur.

Article 3 : d'imputer la dépense correspondante aux comptes prévus à cet effet sur le budget de la ville.

Article 4 : la présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis – 14 rue Lemerchier – 80000 Amiens – dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est certifiée exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application telerecours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr.

Jean-Claude VILLEMMAIN

Maire de Creil,

Creil, le 09 novembre 2023

Date de notification : 16 NOV. 2023

Date de publication sous forme électronique sur le site de la Ville : 16 NOV. 2023